



Enfants "retenus" à l'étranger.....

Par **JeromeF**, le **26/10/2008** à **13:59**

bonjour,

voilà, une amie à moi (française) est en instance de divorce avec un homme(algérien) et ont eu 2 enfants ensemble(20 mois et 4 ans).

la DDAS a émis un rapport laissant la garde des enfants à mon amie suite au comportement violent de son futur ex mari.

cet été Monsieur a pu avoir les enfants pour les vacances et avec l'accord de mon amie les a emmenés dans sa famille en algérie.

mais voilà, lui est rentré en france sans les enfants qu'il a laissés dans sa famille et refuse de les ramener. mon amie me dit qu'elle ne peut pas aller les chercher car elle n'a pas le droit de faire sortir les enfants du territoire algérien sans l'accord de leur père (les enfants ont la double nationalité).

la question est simple: existe-t-il un moyen de faire revenir les enfants auprès de leur mère? le divorce dure depuis près d'un an car Monsieur refuse tout accord amiable.....

S'il vous plaît, merci de votre aide, la situation de mon amie est insupportable pour elle.....